



Association Ce Qui
Nous Lie
1, rue Jules Duval
35630 Hédé-Bazouges
barzouges@gmail.com

Charte d'usage du BarZouges pour les ateliers et le travail partagé.

L'association « Ce qui nous lie » est porteuse d'un projet culturel et social par le biais du BarZouges, bar associatif situé dans le bourg de Bazouges-sous-Hédé.

Les locaux de la Maison des Associations, le pôle enfance et la salle Agora, sont prêtés par la Mairie à l'association dans ce but, et font l'objet d'une convention de mise à disposition.

L'association permet entre autres à des membres actifs de disposer du bar pour y travailler durant des horaires dédiés ou d'y mettre en place des ateliers, activités de toutes sortes. Dans ce contexte, la présente convention a pour objectif de préciser les engagements de l'association et des membres usagers :

Engagement de « Ce Qui Nous Lie » :

- Met à la disposition les locaux prêtés à l'association « Ce Qui Nous Lie »
- Réserve les salles du Pôle enfance et Agora de la Maison des associations auprès de la Mairie si nécessaire
- Communique sur les dates d'ouvertures du bar en usage par le biais d'une newsletter hebdomadaire auprès des adhérents, par les programmes mensuels, le programme des ateliers et une permanence au forum des associations de Hédé.
- S'efforce de répondre aux besoins des utilisateurs (en dehors du matériel propre) et les accompagne lors d'évènements spécifiques.

Engagement des référents et usagers :

Les référents d'ateliers et du travail partagé sont les personnes responsables de l'usage. C'est elles qui sont en charge des usages, de respecter cette charte, d'ouvrir le lieu et d'être les liens privilégiés avec le conseil d'administration de l'association.

Les obligations sont les suivantes:

- Pour les référents d'atelier ou de travail partagé: être "membre actif" à l'association soit en tant qu'individuel (10€), famille (15€), soit en tant qu'organisation -asso, société, etc- (30€))
- Restitue les locaux dans l'état où il aimerait les trouver (bar et mobilier rangé, vaisselle propre et rangée, sols propres, ...). Inscrit sur le tableau ménage sur le frigo de la réserve les tâches effectuées avec son nom et la date.
- Participation au ménage pour 1 journée ménage par trimestre avec tous les membres actifs disposants des locaux (co-workeurs, référents ateliers, usagers ateliers...).



- Que le référent / les usagers, afin de permettre au lieu de fonctionner, donnent 2 heures de leur temps, par mois à l'association, sous la forme qui convient le mieux à chacun (bénévolat sur les heures de permanences, ménage, participation au CA, animation et gestion d'évènement...)

Pour cela il devront s'inscrire sur le tableau:

[PLANNING BENEVOLES](#)

- Le référent sollicite l'adhésion à l'association des nouveaux travailleurs de l'espace partagé qui ne le sont pas, et la prend en charge: reçoit leurs cotisations (dans la boîte adhésion derrière le bar), les inscrit dans le classeur adhésions et leur remet leur carte d'adhérent.
- Pour les travailleurs de l'espace partagé, ils sont libres d'utiliser le lieu, si un référent est présent, et si il n'y a pas d'occupation de la salle. Ils peuvent vérifier cette occupation sur le planning suivant:

[PLANNING OCCUPATION DU BAR](#)

Pour "Ce qui nous lie"

Date :

Nom :

Signature:

Les Usagers

Date :

Nom :

Signature: